



Ugict-Cgt

INFOS

Union Générale Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Employés de la CGT-RATP

85, rue Charlot, 75003 PARIS - Tel. : 01.48.87.65.87 - Int. : 58.770 - Fax : 01.44.78.53.57 - Mail : cgt.encadrement.ratp@free.fr

LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME A CENT ANS

36% des femmes
retraitées perçoivent
moins de 700 euros par
mois (ce qui est
inférieur au seuil de
pauvreté)

Depuis le 8 mars 1910, la lutte des femmes a permis des évolutions et des progrès.

Pour autant, des droits restent à conquérir et ceux obtenus doivent être maintenus.

Les préjugés et stéréotypes marquent encore fortement notre société.

La RATP n'est pas en dehors de ce constat.

Les femmes ingénieures, cadres, techniciennes et agentes de maîtrise sont confrontées comme ailleurs aux mêmes problématiques.

➤ LE PLAFOND DE VERRE EXISTE

Moins de femmes que d'hommes occupent des postes à responsabilité, alors qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à être diplômées, à la sortie du cursus scolaire.

Elles sont cantonnées dans des filières féminines. L'orientation scolaire si elle y participe pour beaucoup ne doit pas être la seule explication dont on doit se satisfaire.

Que fait la RATP pour que celles qui sont dans des filières masculines y restent et qu'elles y progressent ?

Ce n'est sans doute pas la dernière loi sur la place des femmes dans les conseils d'administration qui fera évoluer la situation à la RATP.

➤ LES ECARTS DE SALAIRE

En 2010, aucune femme ne sera dans les 10 plus hautes rémunérations. Les écarts de salaire, à l'instar des autres entreprises, existent entre les femmes et les hommes. Ils se creusent plus quand la catégorie professionnelle est élevée.

ORIGINE

Au début de XXème siècle, des femmes de tous pays s'unissent pour défendre leurs droits et réclamer le droit de vote.

La création d'une "journée internationale des femmes" a été proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrivait alors dans la perspective révolutionnaire.

Près 1945, la Journée Internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

Le 08 mars : journée des droits, journée de luttes (et non journée de la femme).

**Sanctionnées
pécuniairement pour
maladie ... ou congés
grossesse !!!**

Dans le cadre des entretiens de ré accueil (destinés à permettre d'assurer de bonnes conditions de reprise d'un agent après une absence plus ou moins longue) des directions RATP se permettent de rappeler les conséquences du "non présentéisme"

- ✂ *Remise en cause des primes*
- ✂ *Remise en cause d'un avis favorable à concours.*
- ✂ *Remise en cause de l'avancement*
- ✂ *Remise en cause de demande de mobilité.*

... Parmi les objets du formulaire de "ré accueil" les accidents, mais aussi la maladie ... et le congé grossesse !!!

.... C'est illégal et discriminant !!!

2010 c'est le centenaire du 08 mars ... mais 2010 c'est aussi l'année de la 3^{ème} Marche Mondiale des Femmes. Après 2000 et 2005, la 3^{ème} Marche Mondiale des Femmes (du 08 mars au 17 octobre 2010) sera organisée en France, en Europe et dans le Monde ... une occasion pour mener des actions collectives.

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !

**Manifestation
Lundi 08 mars,
18h30, Place de
la Nation**

La loi de mars 2006 oblige les entreprises à négocier la suppression des écarts avec obligation de résultat.

Des sanctions sont envisagées en cas de non respect de son application.

Il est question qu'1% de la masse salariale représente la sanction financière.

La CGT revendique que cette somme soit utilisée pour combler les écarts.

L'UGICT CGT demande l'ouverture de négociations.

➤ **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Bien que le protocole relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes à la RATP, précise que les objectifs doivent être établis en fonction du temps de travail, rares sont les unités à le mettre en application et les femmes en congé parental et temps partiel continuent à être pénalisées et discriminées.

La disponibilité restant le leitmotiv au détriment des compétences, les femmes bien qu'elles aient démontré qu'elles savent s'organiser pour concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle sont en grande majorité discriminées dans leur déroulement de carrière.

De même, les formations leur sont souvent refusées et la direction ne met pas les moyens nécessaires pour qu'elles puissent en bénéficier.

L'UGICT CGT demande le respect du protocole

➤ **LES RETRAITES**

Sous prétexte d'égalité les pouvoirs publics menacent les droits familiaux et conjugaux, MDA (majoration de la durée d'assurance) par exemple, qu'il faut préserver pour compenser les inégalités de fait entre les femmes et les hommes

La CGT revendique le maintien des droits accordés aux femmes

A l'instar des salaires, les retraites des femmes sont inférieures à celles des hommes.

80 % des emplois à temps partiels sont occupés par les femmes

Elles doivent donc travailler plus longtemps pour pouvoir prétendre à une pension qui leur permette un niveau de vie correspondant à leurs besoins.

Les réformes qui s'annoncent pénaliseraient encore plus les femmes.

L'UGICT CGT sera vigilante à ce que les propositions faites ne creusent pas les inégalités